

Rapport d'activité 2018

Centre Régional de la Propriété Forestière
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Le CRPF, délégation régionale de l'établissement public national CNPF, a pour missions :

- * l'amélioration de la gestion des forêts privées, par le développement des différentes formes de regroupement des sylviculteurs,
- * l'encouragement à l'adoption de méthodes de sylviculture durables, par la formation et l'information des propriétaires,
- * l'agrément des Plans Simples de Gestion

Editorial

Cette année 2018 a été marquée par la 7^e édition de la foire Euroforest, qui a reçu près de 42 000 visiteurs, et par l'élaboration du Contrat régional forêt-bois, document d'orientation de la filière dont découlera notre futur Schéma régional de gestion sylvicole.

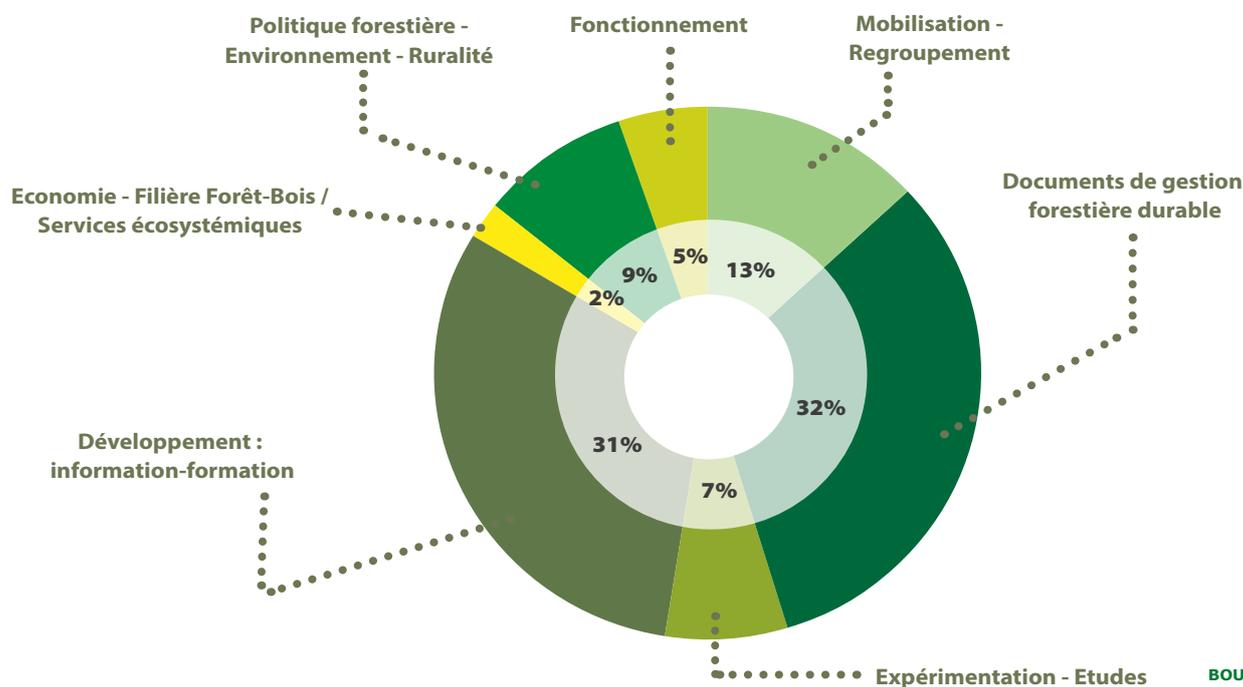
Outre la participation active à ces événements, l'équipe du CRPF a poursuivi ses missions d'instruction des PSG, de formation, d'information et de recherche et développement.

Le niveau d'activité en animation territoriale, regroupement et mobilisation a été maintenu, permettant notamment de mener à bien les programmes Dynamic bois, les regroupements de propriétaires pour réaliser des dessertes et restructurer le foncier.

C'est cet engagement du personnel et des élus qui fait toute la richesse du CRPF et contribue à l'économie de nos territoires..

Charles de Ganay
Président du CRPF

Répartition du temps de travail



Animation territoriale/ Regroupement/ Mobilisation

Plans de Développement de Massifs

Six Plans de développement de massifs sont en cours d'animation (2 dans le Doubs, 3 dans le Jura et 1 en Haute-Saône). Ils couvrent 192 communes, 70 200 ha boisés (dont 40% en forêt privée) et concernent 13 700 propriétaires.

Programmes Dynamic Bois

La dynamisation de la mobilisation s'est poursuivie au travers de trois opérations « Dynamic Bois ». Le CRPF porte les projets de l'Yonne et de la Nièvre, il participe à celui de Haute Saône-Territoire de Belfort.

Les 2 derniers projets se sont officiellement achevés au 31 décembre 2018, mais le CRPF termine l'accompagnement des projets. Celui de l'Yonne se terminera fin 2019. Ils ont déjà permis d'améliorer ou de reboiser plus de 2 000 ha et de mobiliser plus de 150 000 m³ de bois.

Trois chantiers groupés ont concerné 43 propriétaires. Ils ont permis de reboiser 50 ha et d'en améliorer 307.

Chartes forestières

L'animation de la charte forestière du Morvan s'est poursuivie : sensibilisation des propriétaires et gestionnaires aux enjeux de l'eau, à l'impact Carbone de la gestion, développement des pratiques forestières alliant production et biodiversité, promotion de l'élagage, animation de projets collectifs de desserte... Le CRPF a aussi participé à l'animation des actions de la charte Seine et Tilles.

Desserte

Le regroupement des propriétaires pour réaliser ou améliorer la desserte forestière se fait au travers d'ASA ou par déclaration d'intérêt général ou conventionnement.

Les regroupements en ASA (Franche-Comté) ont favorisé l'animation de 16 projets de desserte, concernant 1 225 propriétaires pour 2 570 ha. Ils devraient aboutir à la création de plus de 26 km de routes, 53 km de pistes et 85 places de dépôt retourment.

Dans les autres départements, grâce à l'animation réalisée par les techniciens du CRPF, 13 projets sont en cours ; ils concernent 311 propriétaires pour 2 590 ha et aboutiront à la création de plus de 9 km de routes et 11 places de dépôt-retourment.

4,3 km de routes et 2,16 km de pistes ont été réalisés. ils desservent 139 ha et concernent 13 propriétaires.

Restructuration foncière

Les opérations foncières sont principalement réalisées dans les PDM franc-comtois.

Fin 2018, 12 transactions étaient en cours et 139 finalisées. Elles ont restructuré 203 ha.

Cette restructuration est facilitée par le volet « Bourse foncière » du site « La Forêt bouge », qui est opérationnel depuis 2018 et met à disposition des propriétaires une plateforme de mise en relation acheteurs/vendeurs.

Programme AMI Dynamic FOROUEST Nièvre 2016-2018 :

Des résultats concrets de mobilisation des bois et d'amélioration des peuplements

Le périmètre du programme, présenté et porté par le CRPF, comporte 105 000 ha de forêts éligibles au programme (80 % privée, 20 % communale) dans le secteur ouest de la Nièvre.

Initié par la loi de transition énergétique, il vise à concilier amélioration de peuplements et mobilisation de bois énergie. Il est majoritairement financé par le fonds chaleur et géré par l'ADEME.

Forouest vise à :

1. Renouveler des peuplements pauvres par reboisement, améliorer des taillis avec réserves ;
2. Mobiliser du bois supplémentaire ;
3. Investir dans du matériel destiné à faciliter durablement la mobilisation.

Le travail d'animation et de montage de projets, mené par le CRPF, a conduit à des résultats concrets :

- 50 projets d'amélioration des peuplements ;
- 206 ha de reboisement pour transformer des taillis ou des peuplements pauvres en bois d'œuvre, et pour renouveler des chênes pédonculés dépérissants (120 ha de chêne sessile, 86 ha de douglas), avec des essences de diversification en mélange ;

- 1 021 ha de travaux d'amélioration, notamment éclaircies de taillis, détourages, et ouvertures de cloisonnement ;
- 390 000 € d'aides accordées pour un investissement de presque d'un million d'€ ;
- 76 000 tonnes de bois mobilisées, dont 62 000 tonnes de bois énergie ;

Ces résultats ont nécessité un important travail d'animation :

- 2 300 propriétaires, représentant 71 000 ha, contactés (articles, réunions, publipostages) ;
- 200 propriétaires sur 2 100 ha ont bénéficié d'une visite conseil sur le terrain ;
- 8 journées d'information en forêt ont touché 180 propriétaires ;
- 39 nouveaux documents de gestion durable ont été agréés pour permettre la mise en œuvre des interventions sylvicoles proposées sur 568 ha ;
- Tout ceci appuyé sur un large partenariat avec 12 gestionnaires forestiers (9 experts, 1 gestionnaire forestier professionnel, 1 coopérative forestière et l'ONF), 5 acteurs économiques de la filière bois, et 4 organismes de développement spécialisés sur la filière bois, les entreprises forestières, la certification, l'environnement.

Pour structurer matériellement la mobilisation du bois, 1,2 million d'aide a été apportée, permettant un investissement de 3,2 millions d'€ en matière d'équipement (abattage mécanisé, porteurs, logiciels pour la logistique, plateformes pour la fabrication et le stockage de plaquettes bois énergie).

10 ans de restructuration foncière sur le Haut-Jura

Le CRPF a mis en place depuis 10 ans dans le Haut-Jura, un programme de restructuration foncière, grâce à l'appui financier de la Région, du Département, des intercommunalités et des communes. Basé sur le volontariat des propriétaires, cette action a permis avec le temps de restructurer près de 12% du foncier forestier privé.

Ce sont plus de 1 600 parcelles, représentant plus de 1 000 ha, qui ont ainsi changé de mains. En moyenne, chaque hectare acheté s'intègre dans une propriété originelle de 2 ha. Ainsi, pour 1 ha acheté, ce sont 3 ha qui se retrouvent restructurés.

Le programme permet donc à de nombreuses personnes d'augmenter la taille de leur propriété.

En constituant des unités parcellaires plus grandes, leur gestion est facilitée : augmentation des volumes de bois mis sur le marché, attrait supérieur pour les acheteurs de bois, gestion étalée dans le temps...

Ce dynamisme est rendu possible par la mise en place d'une aide financière couvrant une partie des frais de Notaires, mais aussi par une réelle volonté de passionnés pour agrandir leur patrimoine forestier. Chaque bénéficiaire s'est doté d'un document de gestion durable de type Code de bonnes pratiques sylvicoles ou Plan simple de gestion.

Le PDM de la Vallée de la Saône

Depuis 2016, le Plan de Développement de Massif (PDM) de la Vallée de la Saône (60 communes, sur les communautés de communes des Quatre Rivières et du Val de Gray) est animé par le CRPF. La forêt privée représente plus de 11 000 ha appartenant à environ 2 700 propriétaires.

Le contexte foncier est marqué par un contraste très fort entre les grandes propriétés bénéficiant d'un plan simple de gestion (48 % de la surface) et les massifs très morcelés. Les peuplements sont très largement dominés par un mélange de futaie de feuillus de qualité (chêne, frêne...) et taillis (charme...)

Le morcellement fait obstacle à la mobilisation de bois d'œuvre de chêne, particulièrement demandé par la filière, et à la gestion de la crise sanitaire sur le frêne. Le PDM contribue à lutter contre ce morcellement en proposant aux propriétaires des conseils techniques individualisés débouchant sur des actions de gestion, de mobilisation et de réflexion sur l'avenir des parcelles. Les propriétaires peuvent s'adresser à des prestataires gestionnaires partenaires (coopératives forestières et expert forestier) et bénéficier de regroupements de chantiers.

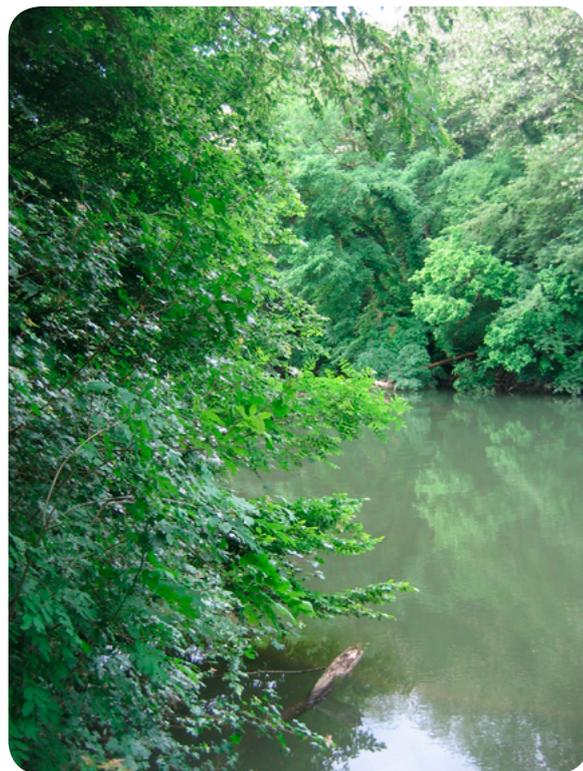
Durant ces 3 premières années d'animation, 224 visites-conseil concernant 762 ha ont été réalisées ; 7 réunions d'information ont été organisées (155 participants).

L'ensemble de ces actions a permis de mobiliser 4 000 m³ de bois d'œuvre (80 % de feuillus) et 2 500 tonnes de bois de chauffage sur 125 ha. A ce chiffre, il faudra ajouter les chantiers qui sont en cours d'exploitation ou dont les contrats sont en cours de signature.

Ce PDM a aussi permis la réalisation :

- ⊙ de travaux sylvicoles (32 ha) et d'estimation (8 ha).
- ⊙ de documents de gestion durable supplémentaires (2 pour 40 ha)

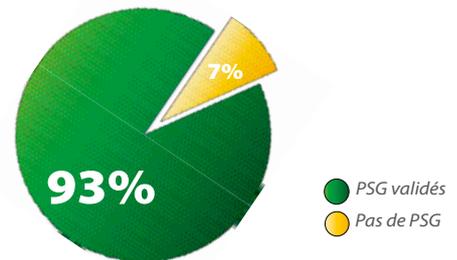
La bourse foncière mise en place a favorisé la vente de 83 parcelles (64 ha) d'une surface moyenne de 0.92 ha qui, une fois restructurées, représentent 237 ha pour une moyenne de 3,5 ha par nouvelle unité. La bourse foncière contient encore 146 parcelles (53 ha). Les transactions se poursuivent.



Documents de Gestion Durable

Plans simples de gestion

PSG obligatoires (en surface)



93 % des surfaces de forêts soumises à PSG ont un document agréé ou en instance d'agrément,

soit **386 675 ha**.

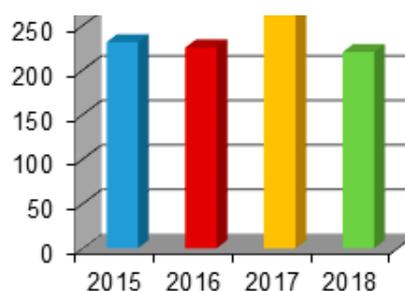
Les propriétaires de forêts de 25 ha en plusieurs îlots mais relevant d'un PSG répondent lentement à cette obligation : fin 2018, 55% de la surface de ces forêts avaient un PSG.

Près de **10 300 ha** sont dotés d'un PSG volontaire (426 propriétés).

Dans l'année, **220 PSG** ont été agréés pour près de **21 000 ha**. 28% ont été rédigés par les propriétaires, 40% par des experts indépendants, 24% par des coopératives, 4% par des gestionnaires forestiers professionnels et 4% par d'autres gestionnaires.

Faisant écho aux problèmes sanitaires principalement sur épicéa et frêne, le nombre de demandes de coupe d'urgence s'est accru en fin d'année.

Nombre de PSG agréés



57 visites intermédiaires de PSG ont été réalisées pour 8 527 ha

Codes de bonnes pratiques sylvicoles

1 862 propriétaires pour 16 351 ha ont adhéré à un CBPS, dont 224 pour 1 841 ha avec un programme de coupes et travaux.

Règlement type de gestion

Fin 2018, 7 132 ha sont concernés par l'adhésion à un RTG auprès des coopératives de la région.

SRGS

La réflexion sur le contenu du Schéma régional de gestion forestière a commencé. Un cadrage national et des itinéraires techniques sont en cours d'élaboration.

Expérimentations/ Etudes/ Recherche...

Le réseau de référence forestière

Utilisé pour la vulgarisation et différentes études, il compte 803 placettes.

Les mesures ont été concentrées sur les placettes étudiant les sylvicultures du robinier (semis, éclaircies de taillis, intensité d'éclaircies...), douglas (nécrose cambiale, provenances, régénération naturelle, impact sur la nitrification des sols...), peupliers, chêne rouge, cèdre.



Une vingtaine de placettes ont été installées dans l'année. Elles sont consacrées à la sylviculture du chêne pubescent, au mélange d'essences (chêne rouge/mélèze, érable/hêtre), à des essais de sylviculture truffière, à l'analyse de marteloscopes et aux techniques de traitement irrégulier.

Le bilan du référentiel franc-comtois, initié en 2015, a été achevé en 2018. Toutes les parcelles ont fait l'objet d'un diagnostic afin de les requalifier en fonction des enjeux (sylviculture, climat, adaptation des essences aux stations...).



Audit interne Référentiel Technique Forestier en Franche-Comté

Depuis de nombreuses années, le CRPF et l'ONF développent conjointement le Référentiel Technique Forestier Régional, outil indispensable à l'élaboration et à la vulgarisation des itinéraires sylvicoles adaptés aux problématiques et contextes francs-comtois. Ce référentiel constitue une vitrine et un support opérationnel indispensables aux nombreuses visites de propriétaires et de professionnels organisées chaque année, en dépassant le cadre de la Franche-Comté.

Au fil du temps, plusieurs motifs ont justifié l'adaptation du référentiel : l'évolution des thématiques et des outils de travail numériques, la perte d'intérêt technique ou l'échec partiel du dispositif, la non intervention d'un propriétaire ou de son successeur tout comme leurs initiatives non concertées et éloignées du protocole, l'abandon du suivi scientifique par les organismes auquel le CRPF apportait son concours, les changements de priorités d'actions, les aléas climatiques ou sanitaires... Il a donc été régulièrement recentré sur les dispositifs les plus pertinents, tandis que ceux devenus obsolètes cessaient d'être suivis. Pour autant, les dossiers archivés ont été conservés et, dans un contexte d'évolution du climat, il a semblé intéressant de valoriser les données accumulées, de définir des niveaux de suivi et des axes de développement en fonction des nouveaux enjeux sylvicoles, économiques et écologiques. Cette stratégie répondait également aux attentes de la Région Bourgogne-Franche-Comté, qui l'a soutenu financièrement.

Ainsi, 479 dispositifs installés par le CRPF et les partenaires scientifiques auxquels il a apporté un appui technique ont été recensés dans un tableau synthétique. Tous ont alors été visités et expertisés, pour être classés sur l'un des 3 niveaux d'intérêt définissant leur avenir dans la base de données en fonction des préoccupations actuelles :

- 158 (33 %) sans intérêt pour l'avenir et à classer ;
- 151 (32 %) conservés pour mémoire, sans suivi régulier (veille et enjeux ponctuels, réaction des essences à un aléa climatique par exemple) ;
- 170 (35 %) conservés pour l'expérimentation et/ou le développement sur des thématiques qui restent d'actualité, avec maintien du suivi.

Pour l'avenir, les axes stratégiques à développer en matière d'expérimentation forestière et de construction d'itinéraires techniques combinent la prise en compte des évolutions climatiques et l'optimisation des investissements, permettant la production de bois de qualité en réponse aux besoins de la filière. Il conviendra de privilégier la mise en place de protocoles communs à plusieurs régions et organismes, permettant de mutualiser les résultats et la communication auprès des propriétaires et gestionnaires forestiers.

Des nouveaux dispositifs pour les enjeux futurs, exemple du douglas.

Dans le cadre de son réseau d'expérimentation et de démonstration, le CRPF Bourgogne-Franche-Comté réalise le suivi de différents dispositifs de mesures et d'observations sur le douglas. Pour faire face aux nouveaux enjeux qui se dessinent, notamment liés aux changements climatiques, il est nécessaire de poursuivre l'installation de nouveaux dispositifs. Après l'installation et le suivi depuis 10 ans d'un réseau de placettes sur les thématiques de l'irrégularisation des peuplements de douglas et sur la comparaison en plantation des différentes provenances, le CRPF a débuté en 2018 la constitution d'un réseau de placettes sur le renouvellement par régénération naturelle ainsi que sur l'installation de plantation mélangée à base de douglas. Le suivi de ces différents dispositifs d'études permettra de déterminer les conditions et les modalités de mise en œuvre de ces itinéraires sylvicoles et de proposer aux sylviculteurs des alternatives au schéma de gestion actuel. Les résultats issus de ces suivis seront diffusés et vulgarisés aux propriétaires et gestionnaires forestiers au travers de plaquettes de vulgarisation, de réunion de formation et d'articles spécialisés.



Information/ vulgarisation/ formation

Visites diagnostics – appui technique individuel

831 visites diagnostics pour 13 457 ha dont 620 (près de 75%) chez de nouveaux propriétaires ont été réalisées en 2018. Les sollicitations par mail ou téléphone sont nombreuses et se concrétisent souvent par l'envoi de brochures techniques.

Information – formation

39 journées sur des thèmes variés (plantation, production de bois et gibier, mieux connaître ma forêt, améliorer mes petites parcelles, le peuplier, gérer durablement une forêt de chêne, éclaircies résineuses...) ont réuni 1 139 participants dont 289 nouveaux propriétaires.



FOGEFOR en Franche-Comté

Le CRPF et le CETEF Formation de Franche-Comté ont organisé 2 cycles de formation FOGFOR en 2018.

Pour la troisième année consécutive, une initiation à la gestion forestière a réuni 16 stagiaires sur 2 modules de 2 jours. Elle leur a permis de découvrir les composantes de la forêt en Franche-Comté, les principes de croissance de l'arbre, les bases de la botanique forestière, les différents types de peuplements forestiers et leur sylviculture, les méthodes pour améliorer leurs peuplements et vendre leurs bois, la gestion durable de la forêt par la connaissance des dispositifs qui l'encadrent (réglementation, DGD, fiscalité, certification)... Tous ont apprécié cette première approche et sont intéressés à poursuivre leur apprentissage par des approfondissements thématiques.

Plusieurs d'entre eux se sont joints à leurs homologues des années précédentes et à quelques membres du CETEF Formation pour constituer un groupe de 18 stagiaires et suivre un cycle de professionnalisation de 4 jours également. Animé par le CRPF et la coopérative forestière COFORRET, il a encouragé les propriétaires à mettre en œuvre des moyens de reconstitution du capital forestier après coupe, avec l'ambition de produire du bois d'œuvre de qualité dans une gestion multifonctionnelle du patrimoine boisé.

Le CRPF a également participé à l'organisation et à l'animation du séminaire Biodiversité, qui a rassemblé une centaine de personnes au siège du Parc régional naturel du Morvan.

Le site « La Forêt bouge » a été lancé en 2018 et devrait être pleinement opérationnel en 2019. Il aide les propriétaires dans la gestion de leur forêt en mettant à leur disposition une boîte à outils répondant à des problèmes d'ordre pratique et favorisant les échanges avec les professionnels du monde forestier.

Bulletin régional

« La Forêt Privée de Bourgogne-Franche-Comté » est réalisé conjointement avec les syndicats bourguignons et francs-comtois. Il paraît 3 fois par an. Les deux premiers numéros ont été envoyés à 26 000 propriétaires, le troisième a été diffusé essentiellement par voie électronique.

Trois cycles FOGFOR ont été animés : un cycle de professionnalisation réparti en 4 journées a regroupé 18 propriétaires, et deux cycles d'initiation de 4 jours chacun ont regroupé 16 propriétaires en Franche-Comté, 23 en Bourgogne.

FOGEFOR en Bourgogne

Cette année, du 28 au 31 août à Molphey, 23 stagiaires de tous horizons sont venus grossir les rangs des propriétaires formés par le FOGFOR Bourgogne en association avec le CRPF. Pour ce cinquième cycle d'initiation, ils ont, en quatre jours, abordé un large panel de thèmes, allant de la sylviculture résineuse et feuillue au cubage et à la commercialisation des bois en passant par l'économie forestière, pour finir par la réglementation, la fiscalité et la visite de la Scierie Brizard dans le Morvan. Certains stagiaires, enthousiasmés par cette première approche de la forêt, se sont donné rendez-vous au cycle de base 2019 du FOGFOR de Bourgogne. Certains déjà inscrits au CETEF de Bourgogne forment la prochaine génération de sylviculteurs passionnés.



Ce stage a donc permis d'appréhender les étapes clés du succès du renouvellement en futaie régulière, par plantation ou par régénération naturelle, en identifiant les enjeux, le cadre réglementaire et les différents moyens techniques, avec des investissements réalisés à bon escient.

L'étape suivante s'intéressera aux travaux sylvicoles dans les jeunes peuplements réguliers, thème du cycle de professionnalisation qui sera proposé en 2019 et auquel plusieurs se sont déjà donné rendez-vous.

Des formations professionnelles

Le CRPF a animé plusieurs formations pour des agents de l'ONF (traitement irrégulier des chênaies et du douglas, martelage en traitement irrégulier), l'association nationale des techniciens forestiers (ANATEF) (pédologie), l'INFOMA (le plan simple de gestion), Proforêt et les élèves du CFPPA de Velet (stations forestières) et de Châteaufarine (regroupement pour la desserte).

Le CRPF a aussi participé à l'organisation et à l'animation de 2 stages IDF : Archi sapin et dégradation des sols.

Accueil de groupe

Près de 500 personnes ont bénéficié d'une information sur la gestion durable :

- élèves en formation forestière (CFPPA de Bellegarde, lycée de Meymac, de Montélimar, lycée agricole de Tournus, d'Auxerre, de Beaune...)
- élèves de l'école de paysage de Versailles,
- représentants d'élus locaux,
- forestiers étrangers.

Le nouveau site Internet du CRPF Bourgogne-Franche-Comté

Il présente la forêt de la nouvelle région, des informations pratiques sur la gestion forestière, met à disposition des propriétaires les brochures techniques, les informe sur la législation, les documents de gestion durable...

Il permet également à chacun de découvrir les journées forestières et de s'y inscrire.

Communication grand public

L'évènement de l'année 2018 a été le salon Euroforest, qui a attiré près de 42 000 visiteurs.

Le CRPF a participé au programme « La forêt s'invite à l'école », à l'émission « Au pied de mon arbre » diffusée 2 fois par semaine sur RCF et à la « Journée internationale des forêts ».

Plusieurs articles ont été publiés dans la presse régionale ou spécialisée : « Les vergers de sauvegarde » dans le Journal du Centre, « La pyrale du buis » dans le Journal de Saône et Loire, « L'éclaircie de taillis de robinier » et « La Forêt bouge » dans Forêt entreprise.

La 7^{ème} édition d'Euroforest

Cette Foire forestière internationale, qui s'est déroulée les 21, 22 et 23 juin en forêt privée à Saint-Bonnet-de-Joux (71), a connu un franc succès :

Près de 42 000 visiteurs dont 3 000 visiteurs étrangers, 369 exposants dont 80 sociétés étrangères et 27 pays étaient présents.

A cette occasion, le CRPF a conçu et réalisé, avec l'aide de la Région, une exposition constituée de 15 kakemonos balayant les diverses facettes de la gestion forestière durable ; il a également publié une plaquette décrivant ses missions.



La Forêt bouge

La déclinaison régionale de la plateforme de services **La Forêt bouge** a été officiellement lancée lors du salon Euroforest, le 23 juin 2018. Ce lancement a été précédé d'une communication dans le journal " Forêts privées de Bourgogne-Franche-Comté ", avec une double page consacrée au site et un zoom sur le module « Foncier forestier ». L'information a également été relayée sur les sites Internet du CRPF et de nos partenaires.

La Forêt bouge a également fait l'objet de plusieurs démonstrations lors des assemblées des syndicats de propriétaires forestiers (Côte-d'Or, Doubs et Saône-et-Loire)

Les premières offres de vente ont été publiées au début du 2^{ème} semestre, soit par les propriétaires eux-mêmes, soit avec l'appui des techniciens de secteur en lien avec des animations territoriales en cours (PDM, restructuration).

En novembre, deux sessions de formation sur l'utilisation de la plate-forme ont été organisées dans le département du Doubs.

Appui technique

Le CRPF apporte son appui pour l'animation du CETEF Bourgogne et des groupes spécialisés truffe, douglas et peuplier, ainsi qu'au CETEF-Formation Franche-Comté. 203 propriétaires en ont bénéficié.

Economie/ filière forêt-bois, service écosystémiques

Filière

Le CRPF joue pleinement son rôle au sein de la filière forêt-bois : participation

- ⊙ aux réunions de la commission forêt de Fibois BFC,
- ⊙ aux travaux en matière de bois énergie,
- ⊙ au suivi de l'étude « ressource et marché du chêne ».
- ⊙ aux travaux de l'Association Futaie irrégulière,
- ⊙ au montage d'un projet de mise en valeur de la petite propriété avec le Conseil départemental de Côte d'Or.

Il appuie l'association PEFC Bourgogne-Franche-Comté dans ses actions de développement de la certification.

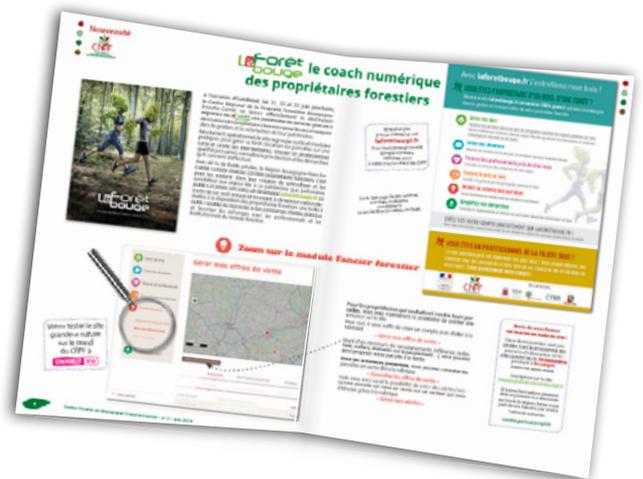
Economie

Les ventes de bois font l'objet de comptes-rendus, que l'on retrouve ensuite dans la rubrique « économie » du journal « Forêts privées de Bourgogne-Franche-Comté ».

Dans le cadre du programme « Dynamic bois Forouest Nièvre », l'ingénieur chargé du projet a collaboré à une étude de l'ADEME concernant les leviers économiques et financiers favorables à la mobilisation de la biomasse forestière.

Services écosystémiques

Le CRPF participe au développement des services écosystémiques en s'impliquant dans les travaux du réseau « Carbone ». Dans le cadre de certaines stratégies locales de développement, il réalise des diagnostics « carbone » lors de visites conseils.



Il soutient également la Société Forestière de Franche Comté pour la rédaction des bulletins et participe aux assemblées générales des syndicats en présentant des sujets techniques.

Economie non bois et services

La filière truffe poursuit son développement et son organisation :

- ⊙ travail sur le statut du trufficulteur,
- ⊙ projet européen d'innovation sur la trufficulture concernant la création de truffière, les sylvicultures favorables aux truffières naturelles, la structuration de la filière.

Le CRPF appuie les travaux de l'Association régionale des trufficulteurs de Bourgogne-Franche-Comté et de l'association des trufficulteurs de Côte d'Or.



Politique publique/ Environnement/ Ruralité/ Chasse

Politique régionale

Le CRPF a effectué une analyse, un suivi et des propositions sur les divers schémas régionaux en cours de rédaction : schéma régional biomasse, schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), schéma régional de la biodiversité.

Il s'est fortement investi dans l'élaboration du Contrat régional forêt bois en participant aux groupes de travail, proposant des modifications, analysant les annexes, répondant aux questions de l'autorité environnementale...

Il s'est associé à l'analyse et aux propositions de règlements d'aide concernant les stratégies locales de développement et les investissements forestiers.

Localement, il a organisé et animé des rencontres avec les élus : visite en forêt du Préfet de l'Yonne, du Conseil départemental de la Nièvre (traitements irréguliers), rencontre de citoyens et d'élus au sujet de la transition écologique, participation aux débats suivant la projection du film « le Temps des forêts », et s'est investi dans l'analyse de réglementations de boisement.

Territoires

Le projet de nouvelle charte du Parc naturel régional du Morvan a mobilisé le CRPF : analyse du document, propositions de modifications, participation aux commissions forêt, aux réunions Etat-Région-PNR, courrier au Préfet de région...

Le plan d'action territoriale du Pays Horloger s'est poursuivi, une table ronde concernant les territoires à énergie positive (Tepos) a été animée en Puisaye-Forterre.

La question du paysage a été débattue dans diverses instances : communauté de communes de l'Autunois, Commission départementale de la nature des paysages et des sites de l'Yonne, comité de pilotage « paysage » de la commune d'Auxelles (90).

Plusieurs actions ou projets concernent les Grands sites : projet d'animation en agroforesterie et sur le bocage, travail en partenariat avec l'ONCFS sur la procédure de reconstitution de haies arrachées dans le grand site du Vézélien, participation au comité de pilotage de l'opération grand site Ballon d'Alsace et aux « entretiens de Bibracte ».

Agroforesterie

L'équipe de l'Yonne a développé des compétences reconues en agroforesterie, gestion des haies et des bocages. Une quinzaine d'interventions, appuis techniques et aides au montage de dossiers ont été prodigués tout au long de 2018. Le CRPF contribue à l'animation du réseau bocage de Bourgogne-Franche-Comté.

Bocage et paysage

Depuis 2012, le Conseil Régional (Bourgogne puis Bourgogne-Franche-Comté), lance des appels à projet à destination des agriculteurs souhaitant planter des arbres. Il s'agit d'agroforesterie intra parcellaire, à distinguer des haies et autres linéaires d'arbres plantés autour des parcelles agricoles.

Mais les objectifs de ces 2 techniques d'implantation des arbres restent les mêmes : permettre une production agricole et forestière durable, tout en recréant de la biodiversité (protection des cultures ou des animaux, des sols, amélioration de la qualité de l'eau, de la productivité de la parcelle, refuge pour la faune dite « auxiliaire de culture », productions complémentaires possibles, structuration du paysage, intérêt cynégétique...).

De 2012 à 2016 inclus, 16 dossiers globalisant 123 ha ont été financés.

Depuis 2017, le Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté prend en charge, dans le cadre de son appel à projets « Bocage et paysages », la plantation d'alignements d'arbres (espacement de 8 m à 15 m entre chaque arbre, 6 essences mellifères au minimum, 300 arbres maximum avec un taux d'aide bonifié à 70% à partir de 100 plants).

De nombreuses espèces sont plantées : noyer commun, tilleul à petites ou grandes feuilles, alisier torminal, cormier, érable sycomore, merisier, poirier et pommier sauvages sont les plus fréquents mais les chênes, le tulipier de Virginie peuvent également être mis en place.

En 2 ans, 21 nouveaux dossiers ont été engagés, correspondant à environ 200 ha de plantations agroforestières. Et ce n'est qu'un début, car les dossiers en préparation sont nombreux !

Le CRPF intervient en tant qu'expert pour le compte du Conseil Régional afin d'évaluer la réussite des plantations financées et l'efficacité du dispositif. Il accompagne également les porteurs de projets dans le montage des dossiers.



Natura 2000

L'implication des équipes dans ce dossier ne se dément pas : animation des sites Piémont vosgien et Etangs et vallées (90), intervention dans le site des Amognes (58) pour parler bocage et Natura 2000 à un groupe d'agriculteurs, participation aux comités de pilotage des sites du Clunisois (71), Puisaye (89), Val de Loire (58), de Citeaux et des pelouses calcaires (21), travaux sur le site du Mont d'Or avec le PNR du Haut-Jura, cigogne noire, chauves-souris...

De nombreuses cartographies ont été effectuées pour la rédaction de documents d'objectifs, les habitats du Grand Tétrás, le suivi de contractualisation ou d'occupation des sols.

Environnement

Les questions de gestion et protection de la qualité de l'eau sont régulièrement traitées : contribution à une journée changement climatique et ressource en eau, aux ateliers eau et territoires, intervention au colloque organisé par l'Etablissement « Seine grands lacs », avis sur la gestion de zones de captage, analyse du plan de prévention des risques d'inondation du Serein, réflexion avec la DDT de l'Yonne pour définir puis délimiter des zones humides et préciser les travaux à réaliser aux abords d'un étang, participation à la restitution du travail sur les zones humides réalisé en Puisaye par le conservatoire d'espaces naturels.

Implication dans la convention Frapval (Forêts et Ripisylves Anciennes des Petites Vallées de Puisaye), portée par l'Irstea de Nogent-sur-Vernisson.



« Annexes vertes » en Bourgogne

51 nouveaux Plan Simple de Gestion ont été agréés en 2018 au titre de Natura 2000, 20 dans des abords de monuments historiques, 3 en sites classés et 2 en sites inscrits, 3 concernent des sites patrimoniaux remarquables et 2 prennent bien en compte les enjeux lieux à un arrêté de protection de biotope.

Ces PSG à enjeux environnementaux représentent un tiers des 153 PSG agréés cette année.

SYLVOTROPHEE 2018 : premier concours pour les forêts du Morvan !

But : récompenser des exemples de gestion multifonctionnelle de la forêt
Organisation : CRPF, Parc du Morvan et ONF avec un financement des PNR.

Principe : mettre en valeur une gestion équilibrée entre les 3 fonctions de la forêt (économique, écologique et sociale).

Méthode : des jurés indépendants recrutés selon 3 collèges : sylviculteurs, écologues et usagers de la forêt,

Des grilles d'évaluation remplies par chaque collègue au cours de la visite des parcelles, donnant lieu à une note globale. Les objectifs du propriétaire ont été pris en compte au regard des enjeux liés au contexte de la parcelle.

Les échanges entre les jurés, les organisateurs, les propriétaires et leurs gestionnaires ont été riches.

Candidats : 2 communes, 1 Groupement Forestier et 1 particulier, tous avec une forêt certifiée par un label de gestion forestière durable.

Le CRPF est également sollicité sur d'autres sujets environnementaux : arrêté du plan de gestion de la réserve naturelle du Val de Loire, contacts avec les Architectes des Bâtiments de France pour la gestion forestière en site patrimonial remarquable (pays Puisaye nivernaise, Puisaye-Forterre), participation au groupe et au séminaire consacré au grand Tétrás, à l'installation du Comité régional biodiversité.

Il s'est également impliqué dans l'action « Cistude » concernant 10 communes de Sologne bourbonnaise : mise en place du projet d'information et contribution à la réalisation de la plaquette sur cette tortue. Il est associé au Plan national d'action Lynx et a mené une réflexion avec le muséum d'histoire naturel sur la protection de la grande Cétoine en frênaie exploitée.

La mise en place du Parc national des forêts de plaine entre Champagne et Bourgogne demande un investissement toujours important : contribution aux réunions du bureau, du conseil d'administration, à l'analyse de la future charte du parc...



Ils ont tous présenté une forêt feuillue ou mixte feuillus/résineux, exemplaire, en futaie irrégulière ou en cours d'irrégularisation, avec des objectifs très cohérents de multifonctionnalité.

Le gagnant du Sylvotrophée est Vincent Peressotti, qui a présenté une parcelle située à Autun de feuillus et résineux en mélange, chêne sessile, épicéa, châtaigner hêtre... La gestion en traitement irrégulier de la forêt est tournée vers le respect de la qualité paysagère, la parcelle étant sur un versant visible depuis la ville d'Autun, et le maintien d'une forêt résiliente. En parallèle, un important réseau d'arbres favorables à la biodiversité a été inventorié afin d'être conservé.

La remise des prix a eu lieu lors du séminaire sur la biodiversité forestière, organisé par les mêmes acteurs, le 27 novembre à la maison du Parc à Saint-Brisson.

La deuxième édition du Sylvotrophée est en préparation en 2019 !

Equilibre sylvo cynégétique

La mise en place des schémas de gestion cynégétique a demandé de l'investissement, pour contribuer à une meilleure connaissance des secteurs à problème et négocier avec les fédérations de chasse, afin de faire évoluer ces schémas vers une meilleure prise en compte des enjeux forestiers.

Evaluation des dégâts

Plusieurs techniques sont mises en œuvre pour évaluer les dégâts de gibier :

- ⊙ analyser et synthétiser les informations cynégétiques portées dans les PSG,
- ⊙ organiser ou participer à des diagnostics de terrain avec les chasseurs, la DDT et l'ONF, notamment dans les zones où les dégâts de cerf sont significatifs et impactent l'avenir des peuplements ou la qualité des bois (Val de Saône),
- ⊙ participer aux comptages de cerfs,
- ⊙ observer et mesurer les enclos – exclos installés sur l'ensemble du territoire,

« Sylvaune Bertranges » : outil expérimental de gestion adaptative de la grande faune

L'ONCFS proposait, avec la démarche territoriale « Sylvaune », un appui technique sur des unités de gestion où les gestionnaires forestiers et cynégétiques souhaitaient :

- Améliorer le dialogue entre forestiers et chasseurs ;
- Etablir un constat partagé sur les populations d'ongulés ;
- Définir des objectifs de gestion compatibles avec le renouvellement de la forêt.

L'unité cynégétique des Bertranges, à l'ouest de la Nièvre, proposée par la fédération départementale des chasseurs constituée, depuis 2014, l'un des 6 sites labellisés. Avec 32 000 ha dont 18 000 ha boisés, il a été choisi en raison de la présence du cerf et du chevreuil dans des grands massifs à forte production de chêne de qualité.

Le programme regroupe les partenaires porteurs d'enjeux (FDC, ONF, Syndicat des sylviculteurs, CRPF, DDT, COFOR), l'ONCFS assurant une animation neutre.

Les actions concertées ont intégré un état des lieux, une enquête et des opérations de communication auprès des propriétaires, gestionnaires forestiers et chasseurs.

Le point essentiel reste la mise en place d'un système d'indicateurs de changement écologique (ICE), qui permet de recueillir des informations sur 3 composantes essentielles pour une gestion adaptative du gibier :

- ⊙ **Abondance des populations** : mesure des variations d'effectifs grâce à un indice nocturne (cerf) et à la création de circuits d'indices kilométriques (chevreuil) ;
- ⊙ **Performance physique des jeunes individus** : masse corporelle, longueur des dagues et nouvelle mesure des pattes arrières ;
- ⊙ **Impact des animaux sur l'habitat** : relevé d'un indice de consommation de la végétation multi-spécifique (cerf + chevreuil) sur 400 placettes forestières.

- ⊙ contribuer au programme expérimental Sylvaune (Nièvre) : réalisation d'indices ICE et IKA dans le massif des Bertranges, synthèse des données, participation aux comités de pilotage, aux réunions techniques et à l'enquête réalisée par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage sur le sujet.

Pour alerter certains préfets de l'impact des dégâts de gibier sur l'économie forestière, un courrier leur a été adressé.

Une tournée thématique sur l'équilibre faune-flore a été organisée pour la Préfète du territoire de Belfort.

Commissions

Le CRPF accompagne la commission régionale paritaire forestiers - chasseurs en tant que « conseiller technique ».

Il contribue aux travaux des Commissions plans de chasse, et participe aux commissions techniques locales et commissions grands cervidés.



L'analyse des données ainsi recueillies depuis 2014 montre un équilibre assez stable entre la population de cerfs et son environnement. La gestion négociée entre les partenaires s'est donc portée sur la stabilisation de la population, avec le prélèvement le plus élevé permis pour cette option.

Les populations de chevreuil enregistrent une augmentation qui reste à confirmer en raison des ICE plus récents et du nouveau plan de chasse triennal.

Le programme Sylvaune, malgré les divergences habituelles entre chasseurs et forestiers, a permis de mettre en place un partenariat fructueux, aboutissant à des méthodes moins empiriques pour évaluer l'équilibre du cerf et du chevreuil avec leur environnement, et pour en déduire le prélèvement à leur appliquer.

